

Séance du vendredi 22 janvier 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 15/01/2021

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'un deux mille vingt-et-un et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Secrétaire de séance :
Christelle CHAUVET

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY

Représentés: Luc AVELLANEDA

Absents: *Bouquet Eric, Lacombe Sylvie, Touzy Gaorgette*

Objet: MODIFICATION STATUTAIRE CODECOM (CIRCUIT AUTOCROSS) - 2021_004

Vu les arrêtés préfectoraux n°2003-2005 du 19 décembre 2003 et n°2004-520 du 19 mars 2004 modifiés relatifs à la création de la Communauté de Communes du Pays de Salers ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1901 du 15 novembre 2005 modifié portant révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers et définition de l'intérêt communautaire
Vu l'arrêté préfectoral n°2008-1039 du 17 juin 2008 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1772 du 16 décembre 2010 autorisant l'abandon de la compétence relative à la mise en place d'actions axées sur la pratique du tourisme ferroviaire et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1441 du 15 octobre 2012 autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1201 du 13 septembre 2013 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2014-388 du 8 avril 2014, portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0092 du 25 janvier 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-906 du 12 juillet 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1482 du 31 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1343 du 16 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Salers prise à l'unanimité en date du 10 décembre 2020 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Considérant l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente la demande de modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Salers, relative à l'intérêt communautaire du circuit d'autocross. Dans ce cadre, il fait lecture des statuts modifiés (annexés à la présente) qui ont été validés à l'unanimité en conseil communautaire le 10 décembre 2020.

Après avoir pris connaissance du projet, les membres du conseil municipal :

Approuvent les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers et entérinent les statuts approuvés en conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 31/02/2021
et publication ou notification du 17/02/2021

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL

08 FEV. 2021

BUREAU DU COURRIER